

Année scolaire : 2025/2026

DEMANDE D'AUTORISATION DE SORTIE

Cette autorisation est à remettre obligatoirement au service des Affaires Périscolaires
au plus tard 8 jours avant la date d'effet (direction.afsp@ville-lhay94.fr)
A défaut, l'enfant ne sera pas autorisé à quitter le centre après les temps périscolaires

Je soussigné(e)

Responsable légal de l'enfant

L'autorise à quitter :

1) Uniquement pour les enfants en élémentaire :

- ☐ L'Accueil de Loisirs du Mercredi, lieu :
☐ à 13h30, après le repas
☐ à partir de 15h00, sans retour possible pour pratiquer une activité extérieure :
☐ Conservatoire à Rayonnement Départemental site de L'Hay-les-Roses
☐ CAL
☐ AVARA
☐ à compter de 17h

2) Pour tous les enfants :

- ☐ L'accueil du soir à compter de 17h00
lieu :
- ☐ L'Accueil de Loisirs des vacances, à compter de 17h00
lieu :

Accompagné(e) d'un adulte ou d'une personne âgée de plus de 12 ans (mentionnée sur la fiche d'inscription) et pour laquelle la Mairie a donné son accord (se munir de toute pièce justifiant de l'identité) :

Nom / Prénom :

Date de naissance :

Je suis informé(e) que dès la sortie du centre de loisirs, mon enfant ne sera plus sous la responsabilité de l'équipe d'animation.

N° de téléphone en cas d'urgence :

Je certifie en outre que mon enfant bénéficie d'une assurance « responsabilité civile ».

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Le Signature

Lu et approuvé

AUTORISATION ACCORDEE LE :

Direction des Affaires Scolaires et Périscolaires

Mairie de L'Hay-les-Roses
Département du Val-de-Marne